

Règlement de la Dictée Creilloise 2026

Dans le cadre du mois des mots, les médiathèques de Creil organisent la Dictée Creilloise. Cet événement, gratuit, est ouvert à tous, à partir de quinze ans, **le samedi 28 mars 2026, à 10h15.**

La dictée est proposée par l'animatrice de l'atelier « Dictée plaisir » organisée chaque mois à la médiathèque Antoine Chanut.

L'inscription préalable est obligatoire. Le nombre de places est limité.

Article 1 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 3 février au 27 mars 2026 inclus.

Conditions : être âgé d'au moins quinze ans le jour de l'animation.

Article 2 : Déroulement

2.1 - Les copies sont fournies par l'organisateur. Sur chacune, les participants indiqueront clairement leurs coordonnées et leur date de naissance qu'ils masqueront.

2.2 - Aucun livre ou matériel informatique n'est autorisé dans la salle. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.

2.3 - Les retardataires qui se présenteraient après 10h30 ne pourront pas participer à la dictée.

2.4 - Toute tentative de plagiat de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du concurrent.

2.5 - Pendant la lecture de la dictée, la lectrice dictera la ponctuation aux participants.

2.6 - Après la dictée du texte et sa relecture, la lectrice dictera aux participants une liste de 5 mots difficiles permettant ainsi de départager d'éventuels ex aequo.

2.7 - Un stylo, un carnet ou feuille de brouillon seront mis à disposition de chaque participant.

Article 3 : La dictée

3.1 - Le texte est issu d'un ouvrage de littérature française ou francophone.

3.2 - Correction

Après un temps de relecture personnelle, les copies seront collectées et corrigées anonymement par les membres du jury.

La correction collective sera proposée au cours de la remise des prix qui aura lieu le samedi 4 avril 2026 à 10h30.

Le barème sera affiché dans la salle. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 4 : Gagnants

Le principe est de faire le moins de fautes d'orthographe dans la dictée proposée.

La liste de mots difficiles ne sera prise en compte que pour départager d'éventuels ex aequo.

Les trois premiers gagnants recevront un prix sous forme de chèque-lire offert par la municipalité et/ou un cadeau offert par notre partenaire.

Article 5 : Description des prix

La valeur des prix se détaille comme suit :

1er prix d'une valeur moyenne de 60 € ;

2e prix d'une valeur moyenne de 45€ ;

3e prix d'une valeur moyenne de 30€.

Article 6 : Publication et autorisation d'utilisation des données personnelles

Toute participation à la dictée engage les candidats à autoriser la publication et l'utilisation de leur prénom, nom de famille, nom de commune de résidence et image (photo), sur tous les supports de communication de la commune de Creil, la presse et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre

Article 7 : Exclusions

Toute sortie pendant la dictée est éliminatoire.

Les 4 membres du Comité d'organisation et leurs proches ne pourront pas participer à la dictée.

Article 8 : Règlement du jeu

Le règlement sera affiché dans la Médiathèque Antoine Chanut le samedi 28 mars 2026. Il sera mis à la disposition des participants, sur simple demande, à la Médiathèque de Creil.

Article 9 : Protection des informations personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les représentants légaux des participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de modification aux informations, les concernant, communiquées à l'organisateur sur les formulaires.